



## Problème de carte vitale 2 non fournie

Par **cyberpanther**, le **10/05/2010** à **16:57**

Bonjour,

Voici la situation :

En 2009, j'étais affiliée au niveau de l'Assurance Maladie, à la MSA du Rhône. En Octobre, un employé de la MSA69 a invalidé ma carte vitale sans m'avertir, pour que j'en fasse faire une avec une photo (Carte Vitale 2).

Ayant été informée par un professionnel de santé de cette invalidation, j'ai alors fait les démarches pour compléter un dossier de demande de Carte Vitale 2 que j'ai envoyé au centre de Rennes.

Entre temps, mon dossier a été transféré à la MSA de l'Ain (perte d'emploi dans le Rhône donc rattachement en fonction de mon domicile dans l'Ain).

Ne recevant toujours pas de Carte Vitale 2, j'ai contacté la MSA de l'Ain qui m'a dit que mon dossier avait dû être détruit, et qu'il fallait le refaire, compte tenu de mon changement d'affiliation.

J'ai alors refait un dossier le 26 février 2010, que j'ai expédié à Rennes (centre de traitement des Cartes Vitales), et à ce jour je n'ai toujours pas de retour.

J'ai relancé plusieurs fois par écrit la MSA de l'Ain pour qu'ils me communiquent des informations quant à l'évolution de ce dossier, mais sans aucun retour de leur part.

Aujourd'hui, quels sont les recours juridiques dont je dispose afin de faire avancer ce dossier, pour que j'obtienne enfin une Carte Vitale ?

Je précise que j'ai 2 bébés à charge, donc les frais de santé sont relativement conséquents, et les remboursements très longs à être versés. De plus, sans paiement de la part de la MSA, la mutuelle ne verse pas les compléments, soit des trous dans ma trésorerie relativement importants (en moyenne, 700€), et je suis actuellement en congé parental, donc avec pour seuls revenus les 374€ versés par la CAF et le salaire de mon mari.

Merci beaucoup d'avance pour votre aide

Par **cyberpanther**, le **19/05/2010** à **11:47**

Un peu d'aide svp ?

Merci d'avance !!!

Par **cyberpanther**, le **25/05/2010** à **14:55**

Up svp !!!

Par **Germain\_e**, le **25/05/2010** à **16:03**

Hello,

Ca vaut ce que ça vaut, mais il peut s'agir de simplement "prendre son mal en patience". J'ai été confrontée au même problème il y a peu (changement de régime, donc nécessité de refaire une nouvelle carte vitale.). Pour une demande déposée au début du mois de janvier, je n'ai reçu ma carte qu'à la mi-mai.

Désolée cependant, je n'ai aucune info sur les recours juridiques. Bien que je doute de leur existence, à partir du moment où rien n'atteste que la demande ait été reçue. (Au bout d'un certain temps, éventuellement écrire en LRAR, je pense..).

Bon courage en tout cas,

Par **cyberpanther**, le **25/05/2010** à **18:44**

Merci beaucoup pour cette réponse.

Mon souci, c'est que lorsqu'il y a un souci sur le dossier, personne ne prend la peine de nous contacter pour nous avertir, et ils laissent pourrir la situation (ce qui s'est passé lors de mon changement de caisse).

De plus, lorsque j'écris à la MSA, ils ne me répondent pas non plus.

Je me sens donc vraiment désemparée, et surtout, financièrement très gênée.

Si qqn d'autre a une idée svp ?